



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU JEUDI 9 FEVRIER 2023

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 12
- Ayant pris part : 14

L'an deux mille vingt-deux et jeudi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

03/02/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET.

Date d'affichage

03/02/2023

Excusés représentés : M. Jean-Pierre LESCURE représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU et Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE.

Absents excusés : M. Jean-François COMBELLES, Mme Pascale BARNALÉGRAND et M. Raoul de RUS.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

M. Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2023-09 : Approbation de la convention avec la société Totem

Madame Dominique GODOT RAMADE, Conseillère municipale Déléguée, expose à l'Assemblée que conformément à la délibération 22-64 du 19 septembre la Commune a engagé des négociations avec la société Totem conformément à la demande du conseil municipal.

Suite à ces négociations relatives à l'hébergement d'équipements techniques et d'un pylône implanté sur le parcelle cadastrée DM 1 au lieudit « 29 chemin Bezidelen » sur la Commune, il en résulte que le loyer proposé, à ce jour, par ladite société est de 2 000 € (deux mille euros) annuels avec un indice de révision de 1% par an pendant toute la durée du contrat à savoir 12 ans.

Monsieur le Maire prend la parole et invite le conseil municipal à se prononcer sur la proposition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- APPROUVE l'implantation d'un pylône et l'hébergement d'équipements techniques sur une parcelle appartenant au domaine privé de la Commune référencées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la société TOTEM pour une durée de 12 ans, à compter du début des travaux et moyennant une redevance annuelle de 2 000 € (deux mille euros), augmentée de 1% par an ;
- PRECISE que la société TOTEM devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Jean MARTINEZ

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.